



ÉQUIPE CANADA MASCULINE 2026-2027

CRITÈRES ET PROCESSUS DE SÉLECTION

1. Introduction

L'objectif du programme d'Équipe Canada (ÉC) de Golf Canada est de fournir des ressources et du soutien aux golfeurs amateurs et professionnels canadiens d'élite dans le but de les aider à accéder aux grands circuits mondiaux. L'un des principaux axes d'intervention du programme d'ÉC est de soutenir le plus grand nombre d'athlètes amateurs d'élite dans leur transition vers une carrière professionnelle.

Les critères de sélection décrits dans le présent document servent de fondement au choix des athlètes qui feront partie d'ÉC. Ces critères sont conçus de manière à identifier les joueurs qui ont obtenu d'excellents résultats lors d'importantes compétitions amateurs et professionnelles, et qui ont le plus de chances de bénéficier des ressources fournies par le programme d'ÉC dans leur cheminement vers les grands circuits de golf. Le programme de l'Équipe Canada masculine vise spécifiquement à aider les golfeurs à atteindre les grands circuits de golf et n'est proposé qu'aux joueurs qui s'engagent fermement à jouer au golf professionnel au plus haut niveau.

La sélection des golfeurs amateurs se fera au cours du mois de septembre et celle des professionnels en décembre, après les qualifications (*Q-Schools*) pour les circuits Korn Ferry et DP World Tour. Les joueurs amateurs seront avisés de leur sélection en octobre et les professionnels, en janvier. Le Comité du sport de Golf Canada révisera ces critères de sélection chaque année.

2. Conditions préalables à la sélection

Pour être sélectionnés au sein d'Équipe Canada, les golfeurs doivent satisfaire aux conditions préalables suivantes :

- Doit être citoyen canadien ou résident permanent du Canada ayant l'intention d'obtenir la citoyenneté canadienne. (*Remarque : Pour recevoir des fonds du PAA de Sport Canada ou pour participer à des championnats internationaux par équipes, la [Politique de nationalité de l'IGF](#) précise qu'un joueur doit être citoyen canadien*).
- Doit respecter les règles du Programme canadien antidopage (PCA).
- Au moment de sa sélection, le principal objectif de carrière de l'athlète doit être de jouer au golf professionnel sur les grands circuits mondiaux. Les amateurs doivent faire montre d'une ferme intention de devenir golfeurs professionnels après avoir terminé leurs études postsecondaires, ou même avant.
- Ne doit faire l'objet d'aucun processus disciplinaire ni de sanction de la part de Golf Canada ni d'aucune autre autorité sportive.

3. Définitions

Accord d'athlète – Entente annuelle obligatoire conclue entre chaque joueur et Golf Canada pour chaque saison.

CS – Comité du sport de Golf Canada.

Comité de sélection – Comité responsable de la sélection des athlètes. Ce comité est composé du directeur en chef du sport, de la directrice du sport de haute performance, des coordonnateurs principaux du sport de haute performance, de l'entraîneur-chef de l'Équipe Canada masculine, des entraîneurs associés de l'Équipe Canada masculine, de l'entraîneur-chef d'Équipe Canada – *NextGen* et d'autres représentants compétents en matière de golf d'élite amateur ou professionnel. La directrice du sport de haute performance de Golf Canada préside le Comité de sélection.

Diviseur WAGR – Le nombre de tournois pris en compte servant à calculer la moyenne des points de classement d'un joueur dans le système WAGR.

ÉC – M – Équipe Canada masculine, programme regroupant des golfeurs amateurs et professionnels canadiens et ayant pour but à terme d'aider ceux-ci à accéder au PGA TOUR.

OWGR – Official World Golf Ranking : système de classement international du golf professionnel masculin.

Personnel – Entraîneurs, équipe intégrée de soutien et personnel administratif de l'Équipe Canada masculine. Ces personnes sont intégralement engagées dans le développement continu des joueurs et en sont entièrement responsables.

WAGR – *World Amateur Golf Ranking* : système de classement mondial du golf amateur administré par le R&A et l'USGA.

4. Processus de sélection des golfeurs amateurs

Les golfeurs amateurs qui ont déclaré leur intention de jouer au golf professionnel et qui sont en voie de devenir professionnels dans un avenir rapproché (p. ex., dans les quatre prochaines années) peuvent être pris en considération pour la sélection au sein d'ÉC – M. Les golfeurs amateurs qui ne se sont pas encore engagés à faire carrière comme golfeurs professionnels ne seront pas pris en considération pour la sélection au sein d'ÉC – M.

Les golfeurs qui sont des amateurs en date du 26 août 2026 seront pris en considération pour faire partie d'ÉC – M en fonction des critères ci-dessous.

Les joueurs seront sélectionnés dans l'ordre suivant :

a) Sélection automatique

Les golfeurs amateurs admissibles qui satisfont à au moins l'un (1) des critères suivants seront automatiquement qualifiés pour faire partie d'ÉC – M :

- i) Être l'un des deux (2) golfeurs canadiens admissibles les mieux classés du WAGR en date du 26 août 2026, à condition que son « Power Ranking » WAGR soit de 200 ou mieux et que son diviseur minimum soit de 13.
- ii) Avoir gagné au moins deux (2) tournois pendant la saison 2025-2026 (tel que défini à l'article 4.b.i), chacun de ces tournois ayant un « Power Number » WAGR de 200.00 ou plus.

b) Autres critères de sélection

Les critères suivants guideront les décisions du Comité de sélection quant au choix des autres golfeurs amateurs à recruter au sein d'ÉC – M :

- i) Résultats en tournois amateurs et professionnels de la saison 2025-26 (20 août 2025 au 26 août 2026). Les tournois seront évalués dans l'ordre de priorité suivant :
 - Tournois professionnels
 - o PGA TOUR
 - o DP World Tour
 - o Circuit Korn Ferry

- Circuit asiatique
- Circuit PGA TOUR des Amériques
- Autres résultats professionnels
- Tournois amateurs priorisés selon le « Power Number » WAGR
Remarque à l'attention des étudiants en première année d'université : pour les joueurs qui entrent à l'université en première année, Golf Canada tiendra également compte de leurs résultats obtenus lors de leur dernière année de golf junior. Cette mesure tient compte du fait que ces joueurs n'ont pas bénéficié des mêmes opportunités dans les tournois amateurs que les joueurs en deuxième, troisième et quatrième année d'université. Golf Canada a pour objectif de veiller à ce que les meilleurs joueurs juniors bénéficient d'un soutien lors de leur transition vers le golf universitaire.
- ii) Classement au WAGR en date du 26 août 2026, et progression au classement relative à l'âge et à l'expérience.
- iii) Évaluation par les entraîneurs et le personnel de haute performance de Golf Canada. Des informations à l'appui de ces évaluations pourront aussi être recueillies auprès des associations provinciales de golf, des entraîneurs d'établissements d'enseignement et d'autres sources comme les plateformes statistiques comme UpGame.

Les circonstances atténuantes dues à une blessure, à une maladie ou à un congé parental seront prises en considération.

5. Processus de sélection des golfeurs professionnels

Les golfeurs professionnels qui poursuivent une carrière à plein temps au golf professionnel et qui ont déclaré leurs aspirations d'accéder au PGA TOUR peuvent être pris en considération pour faire partie d'ÉC – M.

De plus, ces joueurs doivent être dans les trois (3) premières années de leur carrière au golf professionnel, y compris la prochaine saison, pour faire partie une première fois d'ÉC – M.

Le soutien aux golfeurs professionnels membres d'Équipe Canada est fourni pour un maximum de six (6) ans. Cette durée s'appuie sur une analyse des joueurs canadiens ayant obtenu leur statut sur le PGA TOUR depuis 2007, qui fait apparaître un délai médian de progression de 5 ans à compter du début de leur carrière professionnelle.

Une continuation de l'appui à ces joueurs au-delà de cette période de six (6) ans peut toutefois être envisagée s'ils démontrent une progression constante vers le PGA TOUR. Les circonstances atténuantes dues à une blessure, à une maladie ou à un congé parental seront prises en compte, avec documents à l'appui, sur une base individuelle. Les décisions finales seront prises à la discrétion du Comité de sélection de Golf Canada.

Les joueurs seront sélectionnés dans l'ordre suivant :

a) Sélection automatique

Les golfeurs professionnels qui satisfont à n'importe lequel des critères suivants seront automatiquement qualifiés pour faire partie d'ÉC – M :

- i) Ont conclu dans le top 75 de la liste des points de la saison 2026 du Circuit Korn Ferry.
- ii) Ont conclu dans le top 25 du classement de la Coupe Fortinet 2026 du PGA TOUR des Amériques.
- iii) Ont conclu dans le top 25 du classement PGA TOUR University 2026.

b) Autres critères de sélection

Les autres joueurs professionnels admissibles de l'ÉC – M seront sélectionnés en fonction des critères ci-dessous, dans l'ordre d'importance suivant :

- i) Résultats en tournois professionnels dans l'ordre de priorité suivant :
 - PGA TOUR
 - DP World Tour
 - Circuit Korn Ferry
 - Circuit asiatique
 - Circuit PGA TOUR des Amériques
 - Autres résultats professionnels
- ii) Statut actuel sur les circuits professionnels et classement dans la liste des points de la saison précédente, dans l'ordre de priorité suivant :
 - DP World Tour
 - Circuit Korn Ferry
 - Circuit asiatique
 - Circuit PGA TOUR des Amériques
- iii) D'autres facteurs tels que le classement OWGR, le classement WAGR et les résultats de l'année précédant le passage du joueur dans les rangs professionnels, ainsi que l'information recueillie sur les coups gagnés (p. ex., via les plateformes UpGame ou DataGolf), peuvent aussi être pris en considération dans la sélection des golfeurs professionnels.
- iv) Évaluation par les entraîneurs et le personnel de haute performance de Golf Canada. Des informations à l'appui de ces évaluations pourront aussi être recueillies auprès des associations provinciales, des entraîneurs d'établissements d'enseignement et d'autres sources.

Dans l'évaluation des autres critères de sélection, l'âge d'un joueur et le nombre d'années depuis son passage chez les professionnels seront pris en compte. Les circonstances atténuantes dues à une blessure, à une maladie ou à un congé parental seront prises en considération.

6. Processus de sélection

La sélection des membres de l'Équipe Canada masculine se fera selon le processus suivant :

- a. Une réunion de sélection, présidée par la directrice du sport de haute performance, se tiendra par téléconférence.
- b. Les joueurs qui répondent aux critères de sélection automatique des sections 4a) et 5a) seront identifiés en premier.
- c. Les autres joueurs seront sélectionnés en fonction des critères de sélection supplémentaires des sections 4b) et 5b).
- d. Le Comité de sélection classera l'équipe par ordre de sélection et recommandera ses choix au Comité du sport.
- e. Le Comité du sport ratifiera la sélection des membres d'ÉC – M.
- f. La directrice du sport de haute performance ou son délégué avisera par écrit tous les joueurs sélectionnés de leur admission au sein d'ÉC – M.
- g. L'Accord d'athlète sera transmis à tous les joueurs sélectionnés et ceux-ci devront confirmer leur participation au programme masculin d'Équipe Canada en signant et soumettant l'accord dans la semaine suivant sa réception.
- h. Les joueurs qui ne retournent pas l'Accord d'athlète dûment signé dans la semaine suivant réception de l'accord risquent de perdre leur place au sein de l'Équipe Canada masculine.
- i. Le financement de Sport Canada (Programme d'aide aux athlètes, ou PAA) sera octroyé aux golfeurs qui sont amateurs au moment de leur sélection, en fonction des critères du PAA. Le soutien du PAA ne sera peut-être pas offert à tous les joueurs sélectionnés au sein de l'Équipe Canada masculine.

7. Durée de la sélection

La durée normale de sélection au sein de l'Équipe Canada masculine est d'un an.

8. Procédure d'appel

La Politique et procédure d'appel peut être consultée sur le site web de Golf Canada à :
https://d34oo5x54o72bd.cloudfront.net/app/uploads/2021/04/7.SSP-Appeal-Policy-and-Procedure_FRv2.pdf

9. Contraintes financières

La capacité financière de Golf Canada, nonobstant les résultats des directives de sélection, pourrait limiter le nombre de joueurs sélectionnés qui recevraient de l'aide financière de Golf Canada.

10. Modifications et révisions

Golf Canada se réserve le droit de modifier ces critères de sélection en tout temps pour tenir compte des changements dans le paysage du golf professionnel et amateur. Ce paragraphe est inclus pour permettre à Golf Canada de s'aligner sur l'évolution des structures des circuits professionnels, sur les besoins de perfectionnement des joueurs et sur les meilleures pratiques internationales, et aussi pour s'assurer que notre processus de sélection reflète le paysage actuel du golf.